

Revendications de l'UNSA-SANEER relatives aux examens moto et du groupe-lourd

Suite aux propositions de modifications des épreuves d'examen faites par M. Frédéric Péchenard, DISR (voir actualité du 28 août 2013), l'UNSA-SANEER a transmis ses revendications concernant les épreuves d'examen motocyclette et du groupe lourd. L'UNSA-SANEER remercie les nombreux IPCSR pour leur participation à notre concertation.

✓ Propositions agréées par notre syndicat

• Les épreuves moto:

Matérialisation de la ligne 4

L'ajout d'un cône en bout de la ligne d'arrêt en 4 permettra un meilleur repérage pour les candidats.

Freinage et évitement

La définition de la notion du « pied au sol » et les précisions sur le 1/2 tour renforcent la technicité des épreuves et amélioreront la qualité des évaluations.

L'évitement

La modification du placement des cônes nous satisfait ainsi que la nouvelle notation concernant le renversement d'un ou plusieurs cônes.

• Les épreuves poids-lourds hors circulation:

Le fait d'imposer la phase « compatibilité » entre les phases de « positionnement et d'attelage » nous satisfait ainsi que la possibilité de sanctionner par la notation 0 sa non réalisation.



☒ Propositions refusées par notre syndicat

• Les épreuves moto:



Propositions de modification de la durée des épreuves hors circulation

Il a été constaté par les Délégués Principaux sur le terrain que les examens hors circulation avaient une durée moyenne de 23 minutes.

La proposition ferait passer la durée actuelle de 15 min à 17min30. Cela est donc insuffisant pour effectuer cette épreuve dans le temps imparti. Le nombre d'unités convoquées serait réduit de 2 (de 26 à 24 par jour).

Cette mesure ne permettra pas le respect de la durée légale du temps de travail journalier lors de ce type d'activité. La réduction de 2 unités semble intéressante, mais en analysant bien on se rend compte que la partie examen de la journée de travail passe de 390 min (26 unités X 15 min) à 420 min (24 unités X 17,30 min) soit une augmentation de 30 minutes par jour.

Pour l'épreuve extra lente

La notation (A, B, C) est intéressante mais le séquençage n'est pas satisfaisant. En effet, pour obtenir un B le candidat se limitera à effectuer cette partie de l'exercice dans un temps compris entre 16 secondes et 19'99 secondes. Cette fourchette est beaucoup trop importante (4 secondes) pour obtenir la notation médium.

UNSA SANEER

Propositions refusées (suite)

Pour l'arrêt au point 4

La définition de la zone neutralisée est imprécise du fait de la définition confuse de la notion «de remise dans l'axe de la piste», concernant la prise en compte du pied ou non . En effet, le tracé de l'épreuve et l'obligation de se diriger en courbe pour aller prendre le passager va rendre délicate l'évaluation.

A partir de quel moment l'IPCSR tiendra-t-il compte ou pas de l'éventuel pied posé au sol ? La zone neutralisée est aussi bien trop importante.

• **Les épreuves poids-lourds:**

Propositions de modification de la durée de l'unité du groupe lourd

Le passage à 30 minutes pour les épreuves plateaux des catégories ne nous satisfait pas.

La durée proposée ne semble pas tenir compte des opérations effectuées en amont de l'épreuve dynamique par l'IPCSR.

- Accueil des candidats et de l'enseignant,
- Vérifications administratives,
- Vérifications d'identité,
- Éventuellement dispense ETG,
- Tirage piste,
- Interrogation écrite, consignes, durée de l'épreuve écrite (6 minutes), correction.

Soit au minimum une durée de 10 minutes.



La procédure d'examen prévoit la possibilité de deux essais à la manœuvre d'une durée de 5 min chacun, **soit 10 min.**

L'interrogation orale du thème tiré au sort prend **au minimum 5 minutes.**

Il reste donc 5 minutes pour réaliser le tour de sécurité, ce qui est nettement insuffisant. De plus, ce séquençage de l'examen HC ne prend pas en compte le déplacement du véhicule d'examen par l'enseignant de la conduite.

Cette mesure ne donne pas le temps nécessaire à une évaluation de qualité de la prestation des candidats par l'IPCSR.

Concernant le niveau d'exigences

La volonté affichée de relever le niveau à celui exigé avant le 19 janvier 2013 nous semble être la solution. Toutefois nous constatons que les propositions ne respectent pas l'objectif fixé.



- Pour la catégorie C avant la réforme, il fallait obtenir 115 points sur 132 pour être reçu soit l'équivalent de 18,3 points (14 points requis pour être reçu actuellement).

Retenir la barre des 17 points n'est pas satisfaisant puisqu'il fallait avant la réforme 18 points.

- Pour la catégorie CE avant la réforme, il fallait obtenir 134 points sur 151 pour être reçu soit l'équivalent de 26,6 points sur 30 (18 points requis actuellement)

Retenir la barre des 25 points serait toujours en deçà du niveau exigé avant la réforme, 26 points est le chiffre à retenir.

UNSA SANEER

Les propositions du SANEER

• Les épreuves HC moto

- Un nouveau séquençage de l'épreuve extra lente et une nouvelle notation :

- si le temps est inférieur à 18", la notation serait C.
- si le temps est compris entre 18" et 19''99, la notation serait B.
- si le temps est supérieur à 20", la notation serait A.



- Un seul pied au sol autorisé lors du départ en 4.

- Remplacement de l'interrogation orale par une interrogation écrite et collective au début de l'épreuve (comme en poids-lourds) pour renforcer son importance et harmoniser les notations entre IPCSR.

• Mesures visant au respect de la durée légale du temps de travail des IPCSR



- Convocation collective des établissements de la conduite (épreuves HC et CIR séparées par session ou demi-journée).

Ou

- Passer la durée de l'unité moto à 20 minutes, soit la convocation de 21 candidats par jour.

• Épreuves du groupe lourd

- Modifier les seuils du nombre de points pour réussir les épreuves HC afin de tenir compte du niveau d'exigence d'avant le 19 janvier 2013.

- Revoir la rédaction du premier paragraphe du guide d'évaluation (page 22) concernant la gestion du temps et y faire apparaître le séquençage détaillé de l'épreuve.



- Convoquer collectivement les établissements par demi-journée ou session (épreuves HC et CIR séparées).

- Passer la durée de l'unité PL à 35 minutes. Cette mesure permettra la réalisation d'une évaluation de qualité tant lors des examens plateaux sur véhicules isolés, que lors des épreuves HC des catégories attelées (2 unités de 35 min, soit 1h10 pour ces catégories).

Courrier contenant les propositions du DISR, voir notre site internet

